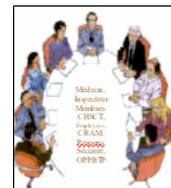


COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Réf:CSE /CSSCT



OBJECTIF

- Identifier le rôle spécifique du CSE et des attributions
- Appliquer et faire respecter au quotidien les droits et les obligations des représentants du personnel et de l'employeur
- Déceler et mesurer les risques professionnels
- Analyser les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs
- Améliorer les conditions de travail
- Etre un interlocuteur privilégié dans l'entreprise en matière de prévention.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Membre du CE, CHSCT, DP, DUP, d CSE et nouveaux élus d'un CSE
A partir d'un effectif de 300 salariés, ces missions reviennent aux membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de TRAVAIL (CSSCT).

PROGRAMME

1/ Formation théorique

- ↗ Approche pédagogique basée sur la simulation de situations
- ↗ Apports théoriques sous forme d'échanges avec les participants
- ↗ Support de cours de formation CSE « Comité Social et Économique »
- ↗ Appréhender les moyens propres au CSE et Identifier les « nouvelles missions du CSE
- ↗ Comprendre l'organisation du CSE, le rôle et les missions des représentants de proximité
- ↗ Connaître la mise en place et le fonctionnement du Conseil d'Entreprise
- ↗ Hygiène, santé et sécurité au travail, quelles évolutions ?

Recyclage tous les 4 ans

2/ Exercices Pratiques

- ↗ Mises en situation au travers de cas pratiques
- ↗ Exercices en situation au travers de cas pratiques.

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

- (art. L. 2312-5 du Code du travail et R. 2312-1 à R. 2312-3)
- art. L.2312-59 + art L. 2312-60

VALIDATION DE LA FORMATION :

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



Formation habilitée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et la CARSAT Aquitaine et INRS

Durée de la formation : 3 jours